



DSNFOIRE AUX QUESTIONS

DÉCOUVREZ LES RÉPONSES AUX QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES LORS DES WEBINAIRES DSN



Thématique : la disponibilité

Nous avons 2 agents en disponibilité pour convenance perso depuis 4 ans. A l'époque nous ne parlions pas de DSN. Nous ne leur faisons pas de bulletin. Faut-il leur en faire depuis le 1er jour de dispo, soit 2019 ?

J'avais un agent en disponibilité pour convenance personnelle pendant un an qui a repris au 01/09/2023. Je n'ai pas fait de bulletin de salaire à zéro est ce que je dois faire une manipulation particulière pour régulariser la situation ?

Pour les agents en congé parental fautil faire aussi un bulletin de paie à 0 ? Pour régulariser cette situation, suivre les étapes ci-dessous :

- Créer un mouvement de carrière à la date de la mise en disponibilité;
- Mettre à jour le temps de travail (heures à 0);
- Calculer un bulletin de paie à 0 ;
- Générer la DSN mensuelle.

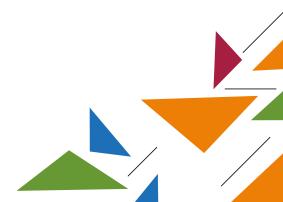
Ne pas faire d'autres modifications : le bloc «Suspension» dans la DSN remplace les données précédemment transmises aux caisses de retraite.

Vous pouvez vous rapprocher de la caisse de retraite (IRCANTEC ou CNRACL) pour les périodes antérieures non déclarées.

Rapprochez-vous de la CNRACL ou de l'IRCANTEC pour savoir si vous devez déclarer la suspension dans la prochaine DSN.

Le congé parental est également une position statutaire, mettre à jour le taux de rémunération à 0 afin qu'il soit pris en compte dans la DSN notamment pour la suspension de son contrat. Ne pas oublier de créer une absence

également pour le congé parental.



Thématique : les situations particulières

Je n'ai pas créé de nouvelle situation dans le cas du mi-temps thérapeutique de mon agent... peut-on avoir un support qui nous permettrait de comprendre et savoir s'il faut créer un contrat une situation et/ou les 2 svp?

Les agents peuvent bénéficier d'un temps partiel thérapeutique sans avoir eu de congé maladie. Comment dans ce cas compléter?

J'ai oublié de déclarer un temps partiel thérapeutique est ce qu'il faut que je créé un changement dans la DSN ?

Un agent va passer en détachement comment faut il le signaler dans le contrat ?

Comment déclarer en DSN les exclusions temporaires de fonction ?

Un agent intercommunal à 40h (26 et 14) entre les 2 communes comment paramétrer entre rémunération et heures contrat ? si c'est mal paramétré, il y aura une anomalie?

Une notice est disponible sur le Centre d'aide "Gestion d'un temps partiel thérapeutique".

Pour les agents en temps partiel thérapeutique sans avoir eu de congé maladie, vous ne renseignez pas d'absence maladie dans la situation.

Le temps partiel thérapeutique est déclaré dans l'onglet divers du contrat en DSN. Il n'y a pas de bloc changement à faire.

Un article du centre d'aide est disponible : "Le détachement des fonctionnaires de la fonction publique d'état"

Dans le module Absences, créer l'absence "Exclusion temporaire pour faute" sur l'agent. Si vous n'avez pas le module absence, ajouter la suspension directement en DSN.

les intercommunaux agents dépassant les 35h sur l'ensemble des collectivités, en plus de la zone "Agent intercommunal" dans la situation, il est nécessaire de mettre hebdomadaire dans les heures contrat sur 35. C'est la durée hebdo dans la collectivité qui doit être indiquée. Aucune anomalie ne sera signalée par Net-entreprises, peut-être par la cnracl car la durée déclarée ne correspondra pas entre les 2 collectivités.

Thématique : les CDD

Doit-on faire un bulletin par mois ou à la fin de la mission Concernant les contrats CDD pour les agents recenseurs, période de mi-janvier à mifévrier 2024 ?

Un avenant au contrat est-il considéré comme un nouveau contrat ?

Si on fait des modifs de contrat sur la fiche agent cela ne régularise pas les périodes antérieures dans la nouvelle DSN?

Est-il possible de corriger le motif de recours de contrat même pour une période au delà de 2022? Par exemple octobre 2021?

Lorsque à la fin de son CDD l'agent contractuel est intégré dans la FPT, établit-on un nouveau contrat pour son intégration?

Pour décembre, les paies doivent être faites au 10/12, j'ai agent qui va faire un remplacement du 26 dec. au 2 janvier, comment je procède?

Si entrée après les paies de janvier alors faire un bulletin de paie à 0 pour déclarer l'entrée de l'agent dans la DSN puis en février verser la totalité de la rémunération.

Pour aller plus loin : article du centre d'aide "Le détachement des fonctionnaires de la fonction publique d'état"

Si vous créez un nouvel arrêté, il faudra créer un nouveau contrat et une nouvelle situation. Si sur l'arrêté initial, il n'y a pas de date de fin de contrat prévu comme par exemple en cas de remplacement d'un agent en arrêt qui est prolongé, vous pouvez créer un avenant au contrat mais le contrat initial restera sur la situation.

Il n'y a pas de notion de date d'effet sur le contrat pour les changements. Des blocs de changement dans la DSN seront à faire pour déclarer les modifications.

Oui, il est possible de corriger le motif de recours si le contrat est toujours actif.

C'est un changement de situation, il faut créer une nouvelle situation et le rattaché à un nouveau contrat.

Sur décembre, faire un bulletin de paie à 0 pour déclarer l'agent et versement de la totalité des rémunérations sur paie de janvier.

Thématique : la fin de contrat

A quoi sert la DSN FCTU (Fin de Contrat de Travail Unique)?

Comment fait-on une DSN FCTU ?

La DSN FCTU est-elle obligatoire pour tout type de contrat, qu'il soit de droit public ou de droit privé ?

Si on renseigne la date et le motif de fin de contrat dès le début, doit-on quand même faire une DSN FCTU ?

Faut-il faire une DSN FCTU pour un agent qui a travaillé moins d'1 mois ?

Doit- on faire la DSN de fin de contrat même sil y a un renouvellement du contrat ? merci

Peut-on faire une DSN FCTU au delà des 5 jours après la fin du contrat ?

Un agent en CDD jusqu'à fin mars a démissionné au 31/12/2023. Je n'ai pas déclaré sa fin de contrat sur la DSN mais j'ai déjà transmis la DSN réelle. Comment dois je faire ? La DSN FCTU remplace l'attestation employeur et permet le calcul des ARE (Allocations Retour à l'Emploi).

Une notice est disponible pour cela dans le centre d'aide : "DSN - Fin de Contrat de Travail"

La DSN FCTU est obligatoire pour les contrats de droit privé et public pour les contractuels. Elle n'est pas encore en place pour les fonctionnaires.

On doit faire une DSN FCTU systématiquement à la fin de chaque contrat.

oui DSN FCTU dans tous les cas peu importe la durée

Oui, il faut faire une DSN FCTU même si l'agent a un nouveau contrat dans la collectivité car l'agent change de numéro de contrat et c'est cette donnée qui permet la constitution de l'attestation employeur.

Même si les 5 jours ouvrés sont dépassés, vous pouvez faire une DSN FCTU si l'attestation employeur n'a pas été faite.

Si l'agent a démissionné au 31/12, il faut renseigner la date de fin sur le contrat et faire une annule et remplace de la DSN de décembre pour bien déclarer la fin du contrat.

Thématique : les arrêts de travail

LA DSN arrêt de travail remplace l'attestation de salaire à transmettre sur net entreprise ou vient-elle en complément?

Est-ce que le jour de carence s'applique si il y a un autre arrêt maladie ?

Comment doit-on envoyer Les attestations de salaire pour agents IRCANTEC ?

Oui elle remplace l'attestation de salaire uniquement pour les agents du régime général

Si prolongation non.

Les absences seront déclarées avec la DSN mensuelle. Si la subrogation est active la CPAM récupérera les montants nécessaires dans les DSN antérieures

Thématique : les IJSS

les IJSS c'est seulement en cas de subrogation?

La réintégration des IJSS c'est uniquement si on ne demande pas la subrogation?

Comment fait-on pour les IJ si l'agent a quitté la collectivité?

IJSS > 60j : cela concerne t-il les IJ maladie puis maternité lorsqu'il y a un arrêt suivie d'un congé maternité Pour aller plus loin un article est disponible dans le centre d'aide : "Gérer les indemnités journalières"

La déduction des IJSS est à faire quand il y a maintien du salaire de la part de la collectivité que ce soit avec ou sans subrogation à l'aide des lignes 4500, 4550 et 4950.

Faire un bulletin de paie après départ

les IJSS de maternité comme pour la maladie rentrent dans la base de calcul du PAS qd il ya moins de 60j. Audelà elles ne sont plus soumises au PAS.

Thématique : les régularisations

Pourquoi faut-il supprimer les régularisations des taux AT en DSN ? Merci?

Bien distinguer les BRC de régularisation d'assiette et de taux. Les bordereaux de régularisation d'assiette NE doivent PAS être supprimés

Les bordereaux de régularisation de taux de cotisations DOIVENT être supprimés pour éviter un doublon au niveau des bases pour l'URSSAF.

Thématique : les versements après départ

Si on paie l'agent le mois entier et qu'il n'est pas là la dernière semaine comment doit-on régulariser?

Comment établit-on un bulletin de paie à 0 ?

Faut-il toujours faire un bulletin à zéro après la fin du contrat ?

Sur quelle DSN doit figurer l'indemnité légale de fin de CDD ? Exemple un agent est en fin de CDD au 31/12/2023 mais l'indemnité légale de fin de CDD sera versée au mois de janvier 2024

Il faudra faire un BP après départ pour régulariser le trop-perçu. Se référer à l'article "Le calcul du bulletin de paie après départ de l'agent" dans le centre d'aide.

Le temps de travail doit être mis à 0, les variables sur l'agent doivent aussi être mises à 0 et le calendrier de paiement doit être coché pour le mois concerné.

Non, on fait un bulletin à 0 si des corrections doivent être apportées en DSN après départ de l'agent pour qu'il soit présent dans le fichier DSN.

Si l'indemnité légale est versée sur la paie de janvier après départ de l'agent, elle sera déclarée sur la DSN de janvier avec les dates de la dernière période travaillée de l'agent soit décembre 2023.

Thématique : les rémunérations occasionnelles

Pour l'indemnité de gardiennage, un seul bulletin de paie est établi par an mais le contrat est toujours en vigueur. Cela crée une anomalie non bloquante Si l'agent n'a qu'un bulletin de paie par an, on aura l'anomalie non bloquante que le contrat n'est plus présent le mois suivant. Pour éviter cette anomalie, il faut faire un bp à 0 tous les mois pour l'agent, ce qui permet de continuer à déclarer le contrat et de récupérer le taux individuel de l'agent tous les mois.

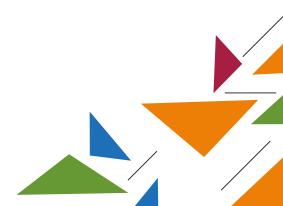
Thématique : les honoraires

A quel moment doit-on déclarer les honoraires ?

Les honoraires sont intégrés automatiquement ou c'est à nous de les renseigner? Et comment procéder?

Les honoraires sont à déclarer sur la DSN de décembre avec une tolérance jusqu'à la DSN de mars suivant.

Les honoraires sont à saisir manuellement, puisqu'ils ne font pas partie du logiciel Gestion du Personnel. Retrouvez l'article dans le centre d'aide "DSN - Déclarer des honoraires".



Thématique : le fichier DSN

Est-ce que le fait de cliquer sur le bouton "Générer la déclaration" en DSN transforme le fichier test en fichier réel avant de la déposer ?

Lors de la génération du fichier test, on a pas toujours le retour si le fichier est OK ou non. Il faut toujours sortir pour voir si le test est bon . Comment faciliter ceci?

Si le fichier test est OK, on doit quand même vérifier les données dans le fichier DSN ?

Qu'est-ce qu'un CTP?

Doit-on regénérer une DSN quand un salaire a été recalculé ?

Est-il nécessaire de vérifier chaque agent ou uniquement lorsqu'il y a des différences sur le BRC ?

Comment fait-on pour faire des corrections directement dans la DSN ?

Le bouton "générer la déclaration" permet de déposer un fichier test.

Le fait de sortir de la DSN permet de réactualiser le statut du fichier DSN et la récupération du Compte-Rendu Métier.

Il est primordial de faire les contrôles des montants déclarés.

Un CTP est un Code Type de Personnel utilisé par l'URSSAF pour déterminer les cotisations.

Il est impératif de cliquer GO dans la liste des DSN pour faire soit une DSN test, soit une DSN annule et remplace et déclarer les nouveaux montants de l'agent

Si vous constatez une différence entre la maille agrégée et la maille individuelle vérifiez en individuel. Si vos données en paie sont correctes, elles le seront en maille individuelle

Pour faire des corrections en DSN, il faut maîtriser les différentes structures et cela dépend également des caisses à régulariser. Pour des régularisations spécifiques vous devez vous rapprocher dans un premier temps des caisses pour avoir le process en DSN.

Thématique : le fichier DSN

Peut-on consulter une DSN antérieure ?

Où se trouve la cotisation Atiacl?

Peut-on faire les contrôles à partir du BRC dans les éditions du logiciel ?

Sur le site de l'URSSAF comment voit on la déclaration prise en compte par l'URSSAF, je ne vois que ma déclaration déposée ?

(S21G0078-31) Un agent qui a un contrat de prévoyance doit-il informé son employeur du montant de sa cotisation, le gestionnaire paie doit-il renseigner la rubrique obligatoirement?

Toutes les DSN sont consultables sur le logiciel en cliquant sur le crayon dans la liste des DSN.

L'ATIACL n'est pas déclaré en DSN. Une déclaration annuelle est toujours nécessaire sur votre espace employeurs PEP'S avant le 31 janvier N+1

Le BRC des éditions du logiciel n'est pas identique au BRC de la DSN donc il est préférable de vérifier avec l'état de charge URSSAF

Sur votre espace employeur URSSAF, vous retrouver la déclaration dans l'onglet compte > historique des déclarations

Dans cette structure, on déclare les bases de cotisations prévoyance prélevées sur le bulletin de paie uniquement.



Thématique : le fichier DSN

Est-ce que le Fonds National de Compensation est déclaré en DSN ?

Comment vérifie t'on le DIF élu sur le logiciel ?

Combien de temps a-t-on pour faire une déclaration annule et remplace ?

Non, la déclaration doit être faite sur votre espace employeur de la plateforme PEP'S

Pour la déclaration du DIF, la caisse des dépôts reprend les assiettes de cotisation transmis à l'IRCANTEC via la DSN.

Les DSN "annule et remplace" sont possibles jusque la veille à midi de la date butoir (par sécurité). Ex : le 4 à midi pour une date limite au 5 du mois suivant.

Thématique : les BRC de régularisation

Comment repère t-on un BRC de régularisation ?

Pourquoi supprimer les BRC de régularisation ?

Si on a fait des reguls de taux AT ou mobilité on doit supprimer les lignes BRC du global ? ou individuels ?

Est-ce que sur le tiroir BRC nous pouvons faire des modifications ?

Les dates indiquées sur le BRC concernent une période antérieure à la période en cours. Vous aurez plusieurs lignes de BRC sur le bloc S21.G00.22.

On supprime les BRC de régularisation uniquement si cela concerne une régularisation de taux et non de base, car l'URSSAF a déjà appliqué le bon taux.

Vous devez supprimer uniquement le BRC de régularisation global.

Il est possible de faire des BRC de régularisation. Le BRC du mois en cours reprend les éléments calculés dans les bulletins.

POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez l'ensemble de nos articles et notices sur la DSN disponibles dans le centre d'aide, rubrique "Liaisons externes", à cette <u>adresse</u>.

